

| |
|--------------------|
| DEUX-SEVRES |
| Canton CERIZAY |
| Commune COURLAY |

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Pour le Maire
par délégation
la D.G.S.
Marylise FRADIN

N° 2026-156



ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS A LA 4ème ADJOINTE Cécile VIOLLEAU

Le Maire de la Commune de COURLAY

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20/03/2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints.

ARRETE

Article 1 : Madame Cécile VIOLLEAU 4^{ème} adjoint en charge des espaces verts et du personnel des services techniques est déléguée, par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du maire et concurremment avec lui, les fonctions dans les domaines suivants :

- Gestion du personnel en 1^{ère} position
- Gestion des espaces verts en 1^{ère} position
- Dépôt de plainte en 2^{ème} position
- Comptabilité : Mandats et titres de recettes en 2^{ème} position

Article 2 : En cas d'empêchement de Mme le Maire, en plus des domaines suscités à l'article 1, Madame Cécile VIOLLEAU, 4^{ème} adjointe est déléguée pour :

- les délivrances des ampliations et expéditions des registres des délibérations et arrêtés municipaux en 3^{ème} position

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, notifié à l'intéressée et publié. Une expédition sera faite à Mr le Trésorier de THOUARS

Fait à COURLAY le 09/04/2026

La Maire

Nathalie ROUSSELOT

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Notifié à l'adjoint le 13/04/2026

Signature de l'adjoint

VIOLLEAU Cécile

Signature de l'Autorité territoriale :

Nathalie ROUSSELOT